



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

X.50 *bis*

**RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES
TRANSMISSION, SIGNALISATION ET
COMMUTATION**

**CARACTÉRISTIQUES FONDAMENTALES
D'UN PLAN DE TRANSMISSION AU DÉBIT
D'USAGER DE 48 kbit/s POUR L'INTERFACE
INTERNATIONALE ENTRE RÉSEAUX
POUR DONNÉES SYNCHRONES**

Recommandation UIT-T X.50 *bis*

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation X.50 *bis* de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VIII.3. du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

**CARACTÉRISTIQUES FONDAMENTALES D'UN PLAN DE TRANSMISSION
AU DÉBIT D'USAGER DE 48 kbit/s POUR L'INTERFACE
INTERNATIONALE ENTRE RÉSEAUX POUR DONNÉES SYNCHRONES**

(Genève, 1980)

1 Considérations générales

1.1 La présente Recommandation spécifie les caractéristiques fondamentales d'un plan de transmission à utiliser au débit binaire de 48 kbit/s pour l'interfonctionnement de réseaux utilisant les structures suivantes:

- a) l'enveloppe à 8 bits (voir les notes explicatives 1 et 2 de la Recommandation X.50);
- b) l'enveloppe à 10 bits (voir la note explicative 3 de la Recommandation X.50), dans le cas où l'un au moins des réseaux utilise une structure du type a).

1.2 La Recommandation X.51 *bis* s'applique à l'interfonctionnement de deux réseaux utilisant tous deux une structure d'enveloppe à 10 bits, décrite au § 1.1 b).

1.3 Le § 2 de la présente Recommandation expose les caractéristiques essentielles qui doivent être utilisées pour une application quelconque de la présente Recommandation et, en particulier, pour l'interfonctionnement de deux réseaux utilisant tous deux la structure d'enveloppe à 8 bits.

1.4 Le § 3 de la présente Recommandation, en plus du § 2, s'applique à l'interfonctionnement de réseaux utilisant des structures d'enveloppe différentes.

1.5 L'utilisation du bit d'état doit être conforme, non seulement aux spécifications de la présente Recommandation, mais encore à celles des Recommandations X.21 et X.21 *bis*, ainsi qu'à celles de la Recommandation X.71 en ce qui concerne les liaisons sur lesquelles on utilise la signalisation voie par voie, et de la Recommandation X.60 pour ce qui concerne les liaisons sur lesquelles on utilise la signalisation sur voie commune.

2 Plan de transmission

2.1 Le débit binaire brut de 64 kbit/s est à normaliser pour les liaisons internationales.

2.2 Les éléments de signal de la voie à 64 kbit/s doivent être groupés en enveloppes à 8 bits, dans lesquelles le bit 1 est le bit de verrouillage d'enveloppe (F), les bits 2 à 7 sont des bits d'information et le bit 8 est le bit d'état (S).

2.3 L'emploi des bits F des enveloppes à 8 bits et la valeur à attribuer à ces bits sont à l'étude.

3 Interfonctionnement de réseaux utilisant des structures d'enveloppe différentes

L'étude du problème de l'interfonctionnement de réseaux utilisant des structures d'enveloppe différentes doit être poursuivie compte tenu des prescriptions du § 4 de la Recommandation X.50.